Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260605-DCM_2026_076-DE

Mairie d'Orgères 35230

Séance du Conseil Municipal du 05 juin 2026

CONVOCATION : 29 mai 2026
Présents **:** Yannick COCHAUD, Pierre-Yves SAGET, Christine TROCHU, Yannick GOURIÉ, Laurent BAUDE, Isabelle LIMOUX, Jean-François LE BOUGUENNEC, Alain DECIMA, Marie-Andrée PELLAN, Daniel RENAULT, Geneviève RENAULT, Jérôme CUSSONNEAU, Stéphanie GOSSELIN LEMAILE, Véronique FRUGNAC, Yves-Marie LALLICAN, Sabiha UGUEN, Aurélie DEMÉ, Emmanuel LECHEVALIER, Jérôme TREMORIN, Sylvie DUHAMEL, Erwan MOREAU, Edwige SALLÉ, Insaf GUETAT ANTOINE, Erwan HERVÉ.
Absents : Sylvie FASQUEL, Sylvie RITZENTHALER, Audrey BOURDIN, Etienne JEGOU, Thierry GUERRIAU.
Procurations : Yannick GOURIÉ, Jérôme CUSSONNEAU, Yannick COCHAUD, Sylvie DUHAMEL, Alain DECIMA.

76. CULTURE – Médiathèque – Charte pour des collections mouvantes – Valorisation de la « médiathèque Hors-les-murs

Madame Christine Trochu, adjointe à la Culture, présente l'exposé suivant :

Afin de faire vivre les collections de la médiathèque de façon élargie, l'offre documentaire est proposée hors les murs. Cette démarche permet d'étendre le service médiathèque sur le territoire mais aussi de valoriser les collections. Cela a pour objectif de se rapprocher des publics empêchés et/ou isolés mais aussi de donner envie de venir découvrir et profiter des autres offres culturelles proposées au sein de la collectivité (dans l'espace culturel Le Belvédère ou à la médiathèque).

La charte a pour objet de définir un cadre quant à ce prêt de documents hors les murs de la médiathèque dans les différentes structures présentes sur le territoire.
Les acteurs de la collectivités (foyer de vie, résidences sociales et seniors, associations, …) intéressés par la médiathèque doivent se faire connaître auprès de l'équipe de la médiathèque afin de :

1- S'engager à valider ladite charte
2- S'engager à prendre soin des documents prêtés
3- S'engager à remettre les documents, une fois lus et consultés, dans la partie bibliothèque du lieu accueillant les collections mouvantes de la médiathèque

CONSIDÉRANT que ce document représente une offre culturelle valorisant la lecture publique et la culture sur le territoire, dans une ambition partagée de créer du lien entre le service médiathèque et les administrés ;
CONSIDÉRANT qu'à l'appui de l'avis favorable de la commission culture, il revient au conseil municipal de délibérer sur l'approbation des termes de la charte entre le service médiathèque et les acteurs du territoire orgérois ;

Vu l'avis de la commission culture du 28 avril 2026,

Ceci exposé,

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260605-DCM_2026_076-DE

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la charte d'objectifs protecteurs pour le bon usage de ces collections (ANNEXE 5).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite charte.

Pour extrait certifié conforme,

